Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

**Band:** 14 (2001)

**Artikel:** Gros-de-Vaud : origine et attestations de l'expression

**Autor:** Favez, Pierre-Yves

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1085247

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Gros-de-Vaud Origine et attestations de l'expression

Quand apparaît l'expression *Gros-de-Vaud* et que recouvre-t-elle ? Pour tenter d'apporter une réponse à cette question, le tour a été fait de plusieurs publications, qui ont été classées chronologiquement :

- PLANTIN, Jean-Baptiste, Abrégé de l'histoire générale de Suisse, avec une description particulière des Païs des Suisses, de leurs Suiets et de leurs Alliez, Genève, Jean-Antoine et Samuel De Tournes, 1666, 814 p. : Pas de mention notamment dans l'index et aux sections consacrées au Pays de Vaud (pp. 476-478), au bailliage de Morges (pp. 508-513), au bailliage de Moudon (pp. 530-533) et au bailliage d'Echallens-Orbe (pp. 757-759).
- LEU, Hans Jakob (Jean-Jacques), Allgemeines Helvetisches, Eydegenössisches oder Schweizerisches Lexicon, t. 9: Go-He, Zurich, Hans Ulrich Denzler, 1754, p. 253: pas de mention.
- [TSCHARNER, Vinzenz Bernhard, et VON HALLER, Gottlieb Emanuel], Dictionnaire géographique, historique et politique de la Suisse, nouv. éd. revue et augm., t.1, Genève et Lausanne, Grasset, 1776, p. 255: pas de mention.
- LEU, Hans Jakob (Jean-Jacques), Allgemeines Helvetisches, Eydegenössisches oder Schweizerisches Lexicon, Supplement de Hans Jakob HOLZHLALB, t. 2: D-H, Zurich, Johann Michael Aloys Blunschi, 1787, p. 615: pas de mention.
- 1788 [TSCHARNER, Vinzenz Bernhard, et VON HALLER, Gottlieb Emanuel], *Dictionnaire historique, politique et géographique de la Suisse*, nouv. éd. augm., t. 2, Genève,

Barde, Manget & Co., et Paris, Buisson,, 1788, p. 154: pas de mention.

- M[ARTIN], J[oseph], D[UCROS], L[ouis], Dictionnaire géographique du canton de Vaud, Lausanne, Luquiens Cadet, 1808, p. 59 : pas de mention.
- [HEIDEGGER, Heinrich], Manuel du voyageur en Suisse, Zurich, Orell-Fussli, Paris, Genève, J.-J. Paschoud, 1819, 4<sup>e</sup> éd. originale, traduit de l'allemand, p. 177: pas de mention.
- LEVADE, Louis, Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud, Lausanne, Frères Blanchard, 1824, p. 142 : pas de mention.
- 1827 [ROGER, Louis], Dictionnaire géographique et descriptif du canton de Vaud, Vevey, Loertscher, et fils, 1827, p. 125 : pas de mention.
- LUTZ, M[arc], Dictionnaire géographique-statistique de la Suisse, traduction et révision de J[ean]-L[ouis]-B[enjamin] LERESCHE, t. 1: A-L, Lausanne, Samuel Delisle, 1836, p. 605: pas de mention.
- OLIVIER, Juste, Le canton de Vaud: sa vie et son histoire, t. 1, Lausanne, Marc Ducloux, 1837, pp. 206-207: pas de mention parle seulement du Jorat.
- OLIVIER, Juste, Le canton de Vaud: sa vie et son histoire, nouvelle édition précédée d'une lettre de C[harles]-F[erdinand] RAMUZ, t. 1, Lausanne, F. Roth, 1938, pp. 191-192: même passage; pp. 62-75 et Eclaircissements p. XXXI: Le Jorat ou le Plateau Vaudois, où il présente son aspect, sa direction, son terrain géologique, les mœurs de ses habitants, ses influences, mais sans mentionner le Gros-de-Vaud qu'il semble ignorer comme région tout au moins.

1840

DE SOMMERLATT, C[hristian] V[ollrath], Description des XXII cantons de la Suisse, traduit de l'allemand par C. HEBLER, Berne, Haller, 1840, pp. 507-526 : Vaud – pas de mention.

1854

GOLAY, [David-Georges], ancien préfet, « Statistique du district d'Echallens », dans le Journal de la Société vaudoise d'utilité publique, 1854, N° 10, octobre, pp. 185-232 : Bien que cité par le DGS en 1903 comme référence pour le Gros-de-Vaud, ne mentionne pas cette expression. Brosse un tableau complet du district sous ses divers aspects (topographie, pp. 185-189; géologie, pp. 189-192; météorologie, pp. 192.193; produits naturels, pp. 193-195; animaux, pp. 195-201; résumé du cadastre officiel du district, pp. 201-202; population, pp. 203-209; industrie, pp. 209-218; antiquités, pp. 218-224; histoire, pp. 225-229; tableau des cadastres communaux du district d'Echallens au 1<sup>er</sup> juin 1854, pp. 230-232) en le situant toujours clairement dans le Jorat -p. 186: c'est la nature joratique, abondante et facile, mais froide, monotone et sans poésie; pp. 197 et 199: faune du Jorat; p. 210: sommet du Jorat; p. 220: les points les plus élevés du Jorat ; p. 225 : au centre du pays de Vaud...

Aux pages 204-205 (Coup d'œil sur la population du district d'Echallens), l'ancien préfet Golay se laisse aller à de savoureuses considérations sur la population de son district:

Chaque peuplade a sans doute son type, ses caractères physiques distincts, et l'on ne saurait méconnaître l'influence du climat et du sol sous ce rapport. Cependant les variétés l'emportent souvent sur l'uniformité: on remarque fréquemment les plus grands contrastes entre les habitants de villages voisins, et des changements du beau au laid, et vice versa, d'une génération à la suivante dans le même village; d'où est venu le proverbe: *Pouetta tzatta, biau minon*; en sorte qu'il n'y a pas de règle constante à cet égard.

Un observateur moderne m'a dit que les habitants du Jorat ont un système musculaire plus développé que le système nerveux, que le

contraire a lieu dans la plaine, et que chez les montagnards domine le système osseux. En général, la population du Jorat n'a pas le tempérament sanguin, le chaud coloris de la plaine, ni la complexion bilieuse ou le teint éclairci des gens de la montagne : c'est un moyen terme entre ces deux contrastes.

Après cela, et en réservant de très nombreuses exceptions, on pourrait concéder que *la race joratique* (*c'est nous qui soulignons*) en général n'a pas la désinvolture, la finesse des traits, les formes élégantes et dégagées du type humain. Tout est un peu plus plein, plus fourni, plus ramassé; il y a peut-être quelque chose de trop, mais il n'y manque rien.

En compensation, Echallens est l'une des contrées où l'on trouve le moins de nains, d'êtres contrefaits et disgraciés de la nature.

Ce qui a sans doute induit en erreur nos auteurs modernes, (M. Olivier, dans le *Canton de Vaud*, imprimé en 1837, pages 205 et 206, et M. Leresche, dans le *Dictionnaire de la Suisse*, page 675, où ils prétendent que la population du Jorat « diffère singulièrement, *mais pas en beau*, de celles des rivages et des montagnes »), c'est le peu d'art qui présidait jadis à la toilette des Joratois, l'air gauche, le maintien gêné dans des vêtements disgracieux; mais maintenant que le goût et le luxe ont pénétré jusqu'ici, nous estimons que les deux sexes peuvent soutenir la comparaison avec les autres parties du pays.

Le caractère assez froid et peu expansif de la population du Jorat, peut aussi avoir jeté comme un voile, une teinte obscure sur le type. Le pays n'est pas pittoresque : l'imagination ne plane pas audessus des cimes, et ne plonge pas dans les abîmes ; le fracas du torrent, le tourbillon de la cascade, la tempête des ondes, n'agitent pas le cœur comme en d'autres lieux ; les idées d'indéfini, d'infini, ne sont pas excitées par l'immensité ou par les mystères de la nature ; le langage n'est pas poétique : on n'a pas besoin d'images pour exprimer ces vives émotions qu'un mot ne saurait rendre ; mais on vit ici d'une vie positive, qui a peu d'illusion et peu de mécomptes.

Le caractère religieux a beaucoup de rapport avec le caractère civil : c'est un dangereux juste-milieu et point d'extrêmes. Il n'y a pas de soi-disant esprits forts, mais la foi ne va jamais jusqu'à l'enthousiasme ; il y a malheureusement beaucoup d'indifférence.

Les opinions politiques n'ont pas en général une libre manifestation : elles sont comprimées par toutes sortes de craintes ; elles sont fort influencées par les calculs justes ou faux de l'intérêt : « Le gouvernement est bon s'il nous est personnellement favorable ! » On ne connaît plus guère l'amour désintéressé de la patrie : l'esprit de parti a étouffé ce sentiment dans les cœurs...

1855

GAULLIEUR, E[usèbe]-H[enri], Guide sur le chemin de fer de l'ouest (Morges-Lausanne-Yverdon), contenant la description et l'histoire de tous les lieux parcourus, Genève, Ch. Gruaz, et Lausanne, Pflüger aîné au Bazar vaudois, 1854, pp. 155-156: évoque brièvement Echallens, mais ne mentionne pas le Gros-de-Vaud.

1857

VULLIEMIN, L[ouis], Manuel du voyageur dans le canton de Vaud, Lausanne, F. Weber, 1857, pp. 618-619: Le Gros-de-Vaud (sans trait d'union dans le titre, avec dans le texte). – P. 618 (première mention attestée):

... Nous nous trouvons presque tout-à-coup transportés dans une région toute différente de celle que nous venons de quitter. Le bourg d'*Echallens*, que la route traverse, est le centre de la région que l'on nomme le *Gros-de-Vaud*. Cette partie du canton se trouve à environ 700 pieds au-dessus du Léman...

Pour l'auteur, cette région est l'une des composantes du *Jorat qui* s'appuie sur les Alpes et les lie au Jura (p. 15) et dont elle constitue la quatrième ramification (p. 17), bien qu'il ne la mentionne pas expressément dans sa présentation du Jorat (pp. 15-18). L'historien paraît lier le Gros-de-Vaud au district d'Echallens (quoique la quatrième ramification aille bien jusque près d'Yverdon, p.17) : la description topographique du canton se fait par district, et celle du district d'Echallens (pp. 296-300) débute ainsi : « Le Gros-de-Vaud, dont Echallens est le centre, est à une hauteur moyenne de 700 pieds audessus du Léman... »

... Mais il ne mentionne le terme qu'une seule fois sur 4 pages! A la première ligne, il est vrai.

1867

MARTIGNIER, David, et DE CROUSAZ, Aymon, Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud, Lausanne, L. Corbaz, 1867, p. 441:

GROS DE VAUD (le). On donne vulgairement ce nom à la partie la plus centrale du canton, composée des cercles d'Echallens, de Vuarrens, de Bottens, de St-Cierge, de Mollondin et de Belmont, ainsi qu'à la partie orientale des cercles d'Orbe, de Cossonay et de Sullens, située sur les pentes occidentales du Jorat. Cette contrée est arrosée par plusieurs petites rivières, telles que le Talent, la Mentue, le Buron, le Sauteruz et par un grand nombre de petits ruisseaux plus ou moins considérables.

A[ntoine] BARON [décédé le 11 septembre 1864]

Le Gros-de-Vaud fait donc alors partie du Jorat, ce que l'on retrouve à l'article Jorat p. 452 : « Une autre voie, mais secondaire, traversait le Gros-de-Vaud, de Cheseaux à Eburodunum, passant près d'Echallens, Essertines et Epautheyres. » – A rapprocher du Jorat d'Echallens présenté p. 453-454?

1868

REY, Rodolphe, *Genève et les rives du Léman*, Paris, Librairie internationale, Genève et Bâle, H. Georg, 1868, p. 271-272 : « On arrive au *chalet à Gobet*, un des points culminant du Jorat. De là, on redescend vers le Gros-de-Vaud.

Echallens en occupe le centre... Cette région est le grenier du pays, c'est la contrée aimée de la reine Berthe... »

Le contexte montre que l'auteur comprend tout le Plateau sous le terme de Gros-de-Vaud : le paragraphe comprend Yverdon, puis Payerne, et le retour se fait par Moudon...

1886

MARTIGNIER, David, et DE CROUSAZ, Aymon, Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud, - Supplément [par A[drien] Brière, Lausanne, 1886], p. 329 : pas de mention.

1886

WEBER, Henry, *Neues vollständiges Ortslexikon der Schweiz*, 2<sup>e</sup> éd. revue par Otto Henne AM RHYN, St-Gall, M. Kreuzmann, 1886, p. 254 : *pas de mention*.

1888

Dictionnaire géographique, historique et commercial du canton de Vaud divisé par districts et communes, Neuchâtel, Société Typographique, 1888, p. 320 : « Le district d'Echallens, à une altitude moyenne de 640 m., forme le centre du Gros-de-Vaud et sa surface est une des plus planes de tout le canton. »

1894

CORNAZ-VULLIET, C[harles], A travers le Gros-de-Vaud. Guide géographique et historique, publié par la Compagnie du Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher, Lausanne, Adrien Borgeaud, 1894, 224 p. – L'auteur s'appuie notamment sur Vulliemin et s'attache essentiellement au district d'Echallens, sans chercher à expliciter le terme, qui semble donc pour lui naturel.

1903

VAUTIER, Armand, La Patrie vaudoise. Le pays et ses habitants, Lausanne, Georges Bridel, 1903, pp. 427-448: « Le Gros de Vaud – c'est l'un des trois secteurs du Jorat (pp. 389-489), le premier étant constitué par les rives de la Venoge et la plaine de l'Orbe et le second par la Broye et le Vully vaudois. » Le Jorat de Biermann y est donc compris en majeure partie...

1903

Dictionnaire géographique de la Suisse, t. 2 : Engadine (Alpes d') – Langenberg, Neuchâtel, Attinger, 1903, p. 423 :

GROS DE VAUD (LE) (C. Vaud). Terme employé dans le canton de Vaud pour désigner la partie centrale de ce canton ou, dans l'acceptation la plus générale, la région comprise entre le cours de la Venoge et la plaine de l'Orbe à l'occident, et le cours de la Broye, de Moudon à Payerne, à l'orient. Cette région du canton est limitée au N. par une ligne tirée d'Yverdon à Payerne, et au S. par une autre ligne joignant Vufflens-la-Ville à Moudon,

par Cheseaux et le Jorat central. Elle comprend donc le district d'Echallens, une grande partie de ceux d'Yverdon et de Moudon et une partie de ceux de Cossonay, Orbe et Payerne. Au point de vue orographique, cette région appartient entièrement au Jorat, dont elle embrasse une grande fraction, principalement le plateau d'Echallens et le bassin de la Mentue. L'altitude varie de 432 m., bords du lac de Neuchâtel, à plus de 900 m. au centre du Jorat. Les principaux cours d'eau sont le Talent, affluent de l'Orbe, le Buron, la Mentue avec le Sauteruz, qui se jettent dans le lac de Neuchâtel, la petite Glâne et quelques autres ruisseaux, affluents de la Broye.

C'est une région essentiellement agricole; le sol est élevé, relativement à d'autres parties de la plaine vaudoise, le climat assez sévère. Les principales cultures sont les céréales et les fourrages; les forêts couvrent une assez grande étendue de terrain; il n'y a pas de vignes. A part la fabrique de lait condensé de Bercher, le Gros de Vaud a peu d'industrie; on n'y trouve pas de grandes agglomérations, mais de nombreux villages et le bourg d'Echallens. Cette région est traversée, en divers sens, par plusieurs routes importantes dont la plupart ont été considérablement améliorées depuis le milieu du XIX° siècle. Entourée de lignes de chemin de fer, elle n'a encore qu'une seule ligne qui pénètre dans l'intérieur, celle à voie étroite Lausanne-Echallens-Bercher. Voir Le district d'Echallens, Journal de la Société vaudoise d'utilité publique, année 1854. A travers le Gros de Vaud, par Cornaz-Vulliet. Lausanne, 1894.

1910

BIERMANN, Charles, Le Jorat, esquisse géographique, Neuchâtel, Attinger, 1910 (extrait du t. 20 du Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie 1909-1910), p. 17:

[Lavaux] La longue ligne des *monts* ... zone agricole qui complète la zone viticole de Lavaux ... n'appartient pas non plus au Jorat, proprement forestier. Enfin, toute la contrée à l'W de la voie ferrée Lausanne-Echallens-Bercher doit être enlevée au Jorat. Et cependant! les gens du pied du Jura l'y font entrer; et, d'autre part, on affirme qu'il n'y a pas cinquante ans les habitants se disaient aussi Joratiers: ils sont maintenant du *Gros-de-Vaud*.

MOTTAZ, Eugène, Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud, t. 1 : Abbaye – Ivouettaz, Lausanne, F. Rouge, 1914, p. 821 :

GROS DE VAUD (Le). Cette appellation géographique s'applique à la région centrale du canton, limitée à l'O. par la Venoge et la plaine de l'Orbe, de Vufflens-la-Ville à Yverdon, au N. par une ligne reliant Yverdon à Yvonand et à Sassel par la frontière fribourgeoise du territoire d'Estavayer, à l'E. par les collines qui bordent la rive gauche de la vallée de la Broye de Sassel à Sottens, et au S.-E. par le Jorat et une ligne réunissant Sottens à Cheseaux et à Vufflens-la-Ville. Le Gros de Vaud est formé par un plateau ondulé, dont le district d'Echallens forma la partie centrale et qui comprend une partie de ceux de Cossonay, Orbe, Yverdon, Payerne, Moudon et Lausanne.

C'est une région agricole, appelée autrefois le «Grenier du canton», sillonnée par des cours d'eau généralement encaissés, tels que le Talent, le Buron, la Mentue et son affluent le Sauteruz, la Petite Glâne, la Lembaz. A part les cultures agricoles et les arbres fruitiers, on remarque dans le Gros de Vaud quelques belles forêts de sapins, de hêtres et de chênes. L'industrie n'est représentée que par la fabrique de lait condensé de Bercher. De nombreuses routes sillonnent cette région qui n'est traversée, en revanche, que par une seule voie ferrée, celle de Lausanne à Echallens et à Bercher.

L[ouis] POIRIER-DELAY

[1926] Géographie illustrée du canton de Vaud, Lausanne-Neuchâtel, Attinger, [1926], p. 357 :

Le district d'Echallens est entièrement situé sur le Plateau. La plus grande partie appartient à ce qu'on appelle le **Gros de Vaud** qui s'étend du plateau d'Echallens au bassin de la Mentue. C'est une région uniforme, assez plate où les cours d'eau se sont creusé des ravins étroits et profonds. Le sous-sol constitué par la molasse, est recouvert d'abondants dépôts glaciaires, dont les argiles imperméables ont favorisé la formation de marais où la plupart des ruisseaux ont leur source. L'altitude est comprise généralement entre 600 et 700 mètres.

BIERMANN, Charles, Le canton de Vaud. Tableau de ses aspects, de ses ressources, de sa population, Lausanne, La Concorde, 1952: Le Gros de Vaud.

P. 127: Le sens du mot Jorat n'a pas été toujours entendu et on a eu la tendance, surtout parmi ceux qui n'y habitent pas, à en étendre la portée. Il a souvent été confondu avec la partie du Plateau vaudois comprise entre Broye et Venoge.

D'autre part, depuis un siècle au moins, s'est introduit dans l'usage le terme de Gros de Vaud pour désigner le centre du canton, le district d'Echallens et ses alentours. On donne cependant à cette expression une signification assez précise : c'est celle d'une contrée essentiellement agricole, riche en céréales et autres produits alimentaires, le «grenier» du canton. Il s'agit donc d'un pays, où ni l'altitude, ni le climat, ni la forêt ne sont des obstacles à l'agriculture. Ce sont là les caractères de la région située au pied occidental du Jorat, entre le versant du Léman et le cours inférieur de la Mentue.

Ce nom de Gros de Vaud convient parfaitement pour désigner le Plateau central du canton de Vaud en dehors du Jorat.

Il se distingue de celui-ci au point de vue de la composition du sous-sol...

Le professeur de géographie comprend dans cette région le district d'Echallens et le sud de celui d'Yverdon jusqu'à Arrissoules, englobant à l'ouest Vufflens-la-Ville et Penthalaz.

P. 138: Dans l'étendue que nous lui avons attribuée, le Gros de Vaud mesure 210 km², peuplés de 15 850 habitants en 1950, c'est-à-dire de 80 habitants par km². C'est bien ce à quoi on peut s'attendre d'un pays purement agricole, sans aucune industrie, sans ville.

1992 Schweizer Lexikon, t. 3; Gen-Kla, Lucerne, Schweizer Lexikon, Mangis + Ziehr, 1992, p. 231:

Gros de Vaud [frz. grod'vo], die Landschaft zw. dem Jurafuss und dem Jorat, rd. 400-700 m. ü.M.; Herzstück und Kornkammer des Kt. VD. Das Verhältnismässig trockene Klima im Regenschatten des Juras macht die Gegend sehr fruchtbar. Mehrere gut

ausgeprägte Plateaus, im welche sich kleine Flüsse eingeschnitten haben (Venoge, Nozon, Orbe), gliedern das G.d.V. Die Wasserscheide zw. dem Rhone- und dem Rheingebiet legt sich quer darüber hinweg. – Lit.: Aubert, D.: Géomorphologie du G.d.V., Lausanne 1981.

## Conclusion

Pour des raisons pratiques, le présent sondage a été limité aux publications, faute de renvois à des sources manuscrites. Une demande de renseignement auprès du *Glossaire des patois de la Suisse romande* à Neuchâtel n'a pas permis d'éclaircir la question, faute d'attestations dans ses fichiers : l'absence de corrélation entre le terme *gros* et une localisation géographique donne à penser au rédacteur Hervé Chevalley que l'expression a une origine extérieure à la région ; pour lui, le fait qu'elle apparaisse chez Vulliemin et Baron le renforce dans ce sentiment. J'ai pour ma part un avis différent.

La première attestation repérée se rencontre chez l'historien Louis Vulliemin en 1857 qui parle de *la région que l'on nomme le Gros-de-Vaud*; pour l'archiviste cantonal Antoine Baron (1788-1864), publié en 1867, *on donne vulgairement ce nom à la partie la plus centrale du canton*. Cet article du *Dictionnaire* de David Martignier et Aymon de Crousaz pourrait bien être une conséquence de la publication de Vulliemin: pour expliciter cette expression peu familière du grand public, ces auteurs ont ressorti une note de l'archiviste cantonal ou lui avaient demandé de la rédiger lors de la préparation de l'ouvrage.

Il y a donc lieu de penser, si l'on suit Baron, que cette expression est née dans le langage populaire au cours de la première moitié du XIX° siècle; quant à Charles Biermann, le seul à tenter une datation en 1910 et 1952, il la fait remonter vers le milieu du siècle au moins, ce qui confirme nos recherches. Sa première utilisation devait être purement régionale et non encore suffisamment répandue pour que Juste Olivier puisse l'utiliser en 1837/1838, et elle n'avait toujours pas assez de poids pour que l'ancien préfet d'Echallens David-Georges Golay la reprenne (ou ose la reprendre) en 1854 – par crainte d'être incompris de ses lecteurs cultivés de la Société vaudoise d'utilité publique?

Pourtant, comme préfet du district de 1832 à 1845, notaire et géomètre, il devait la connaître! Gaullieur n'en fait toujours pas usage en 1855. Mais elle acquiert ses lettres de noblesse, si l'on peut dire, avec Vulliemin, et c'est dès lors qu'elle va progressivement entrer dans le langage courant et s'imposer – quoique son aire géographique varie selon les auteurs, ce qui ne surprend guère puisqu'elle n'est pas naturellement limitée : c'est une section détachée du Jorat et devenue autonome, plus vaste que le Jorat d'Echallens traditionnel.

La question de l'origine reste donc ouverte jusqu'à ce que de nouvelles attestations viennent apporter des éléments à l'appui de l'une ou l'autre hypothèse.

Pierre-Yves Favez